



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et d'agglomération ont adopté lors de la séance du 11 août 2025 les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

- **Règlement (2025)-163-02** modifiant le règlement (2018)-163 concernant les feux en plein air
- **Règlement (2025)-A-78-8** modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 20 août 2025.

Claudine Fréchette
Greffière